



Les Brèves du conseil municipal du 02 Février 2017

Le conseil municipal, réuni en date du 02 Février 2017, a délibéré.

Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

1) Résultats de consultation

- Complexe sportif - diagnostic de sécurité Incendie : les conseillers ont approuvé la réalisation d'un diagnostic sécurité Incendie pour ce bâtiment. Cette mission sera effectuée par le bureau SOCOTEC pour un montant de 3 360 € TTC.
- Travaux Ad'AP des bâtiments communaux - mise à jour du diagnostic accessibilité Personnes à Mobilité Réduite : cette mission est attribuée au bureau SOCOTEC pour la somme de 3 120 € TTC.
- Contrôles annuels (électricité, alarmes, appareils de levage) : la réalisation des vérifications annuelles réglementaires pour les bâtiments communaux est confiée au bureau Qualiconsult pour un montant TTC de 11 466 € pour 5 ans.
- Contrôle des jeux et équipements sportifs (tous les 2 ans) : la Communauté de Communes a lancé une consultation groupée pour le contrôle des équipements sportifs. La société SAGA 2AB de Lyon a été retenue et effectuera également le contrôle des jeux, pour un montant annuel de 1 036 € TTC.
- Fleurissement 2017 : Le fleurissement de l'année 2017 a été confié à l'horticulture KAIFFER pour un montant de base de 10 762 € TTC.
- Centre Europe – mission coordination CSPS : le bureau ELYFEC a été désigné pour organiser la coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour la somme de 1 345 € TTC.

2) Travaux accessibilité pour Personnes à Mobilité Réduite

La commission « handicap » s'est réunie à plusieurs reprises et a décidé de présenter deux projets au conseil municipal :

- **Cheminement piéton le long de la rue de la Gare** : ce projet permettra un accès piétonnier à la salle des fêtes et au complexe sportif depuis la rue de la Paix, la rue de la Libération et la Voie Romaine. En raison de plusieurs facteurs, ce projet nécessite au préalable la réalisation d'une phase d'étude. Les conseillers ont approuvé ce projet et ont décidé de faire réaliser un levé topographique et une consultation pour trouver un bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération.
- **Mise en accessibilité des installations extérieures du complexe sportif** : actuellement, les accès au complexe sportif se révèlent impraticables pour les Personnes à Mobilité Réduite et dangereux pour tous les usagers du fait de trous qui se sont formés. La commission a proposé de réaliser un revêtement en enrobés sur le parking, autour du terrain d'honneur et jusqu'au pas de tir à l'arc ainsi que 2 places de stationnement handicapé. Le conseil municipal a approuvé ce projet et a décidé de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération à un bureau d'étude spécialisé en infrastructures.

3) Travaux Etang de la Petite Hollande

Des travaux de curage, de restauration et consolidation des berges de l'Etang sont nécessaires. Après étude de plusieurs solutions techniques et consultation d'entreprises, c'est l'entreprise JEHL qui a été retenue et qui effectuera les travaux pour un montant TTC de 35 838 €.

4) Rue des Vosges / travaux d'aménagement de sécurité : essais de circulation

L'aménagement de la rue des Vosges et des carrefours avec la rue du Lot et de la Garonne a été réalisé dans les années 1980. Malgré l'installation de miroirs de sortie sur la rue des Vosges, le manque de visibilité rend le débouché sur cette voie dangereux et des riverains s'en plaignent. Le conseil municipal a décidé de réaliser un essai d'aménagement de chicanes rue des Vosges afin que les véhicules se déportent sur l'autre voie et dégagent ainsi la visibilité ; la vitesse sera obligatoirement réduite à 30km/h. Cet aménagement devrait être mis en place début avril pour une durée de 3 mois.

5) Population communale au 1^{er} janvier 2017 : 2 407 habitants

6) Information – Travaux RD 52 : réfection du pont Boulay

Le conseil départemental du Haut-Rhin envisage de réaliser des travaux de renforcement et de réparation de l'ouvrage d'art de la RD 52 (route EDF) sur le canal de Colmar dit « pont Boulay ».

Le phasage du chantier sera le suivant : 4 semaines d'alternat (pour tout type de véhicule) puis 8 semaines de route barrée et 8 semaines d'alternat (pour tout type de véhicule). La date prévisionnelle de démarrage est début mai.

7) Information – Développement économique : compétence de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach à compter du 1^{er} janvier 2017

Parmi les nouvelles compétences de la Comcom, il y a, depuis le 1^{er} janvier 2017, le développement économique des communes. Cela se traduit par un transfert des Zones d'Activités Economiques communales existantes (Château d'eau, Gillois, Gare et ancien terrain militaire) et à venir à la Comcom.

Bibliothèque de Volgelsheim



Durant les vacances scolaires du 13 au 24 février 2017, la bibliothèque sera ouverte **les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30**.

La bibliothèque sera fermée du **27 février au 12 mars 2017**.

Permanence du Maire

La prochaine permanence du Maire, Philippe MAS, se tiendra le **lundi 27 février à 17h** à la mairie.

4^{ème} Marché aux puces le dimanche 23 avril 2017 de 7h à 17h30 organisé par la commune et les Scouts et Guides de France

Les rues concernées sont : Rue du Muguet – Rue Robert Schuman – Rue du Général de Gaulle – Rue K. Adenauer – Rue du Printemps – Place de Strasbourg – Place de Bruxelles – Place de l'Europe.

Conditions : Stand de 5 mètres, emplacement du véhicule compris, 13 € l'emplacement + 5 € de caution « propreté » rendue en fin de journée.

Inscriptions jusqu'au 9 avril renseignements M. FIGLESTHALER au 06 36 56 28 74 ou par mail colmar5.volg.sqdf@icloud.com; Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site de la commune www.volgelsheim.fr dans la rubrique actualités ou rubrique documents à télécharger / divers.

Autorisation de Sortie du Territoire

**AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE
AUCUNE DEMARCHE EN MAIRIE**



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Vous trouverez ce formulaire sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>.



Journée citoyenne Samedi 13 Mai 2017 de 9h à 13h

Toute la population est invitée à participer à cette journée citoyenne. Plusieurs chantiers seront proposés à cette occasion. Le flyer d'informations sur cette journée est joint à ces Brèves.